AR Prefecture
017-211702410-20210915-100-DE
Reçu le 17/09/2021
Publié le 17/09/2021

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021 - N° 2021/100

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3ème extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021
Date affichage : 16 septembre 2021
Nbre de Conseillers : 19
En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :
Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF
Etait excusée : Charlotte DENIS-CUVILLIER
Etait Absent : Claude NEREAU
Madame Claire RAMBEAU-LEGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Utilisation du gymnase de la commune par le collège « de la Tour »
Autorisation de signature de la nouvelle convention le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application d'une convention conclue le 03 avril 2012, la commune de Montguyon met à disposition du collège « de la Tour » un équipement sportif couvert non chauffé pour la pratique obligatoire de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) sous aire couverte, des élèves de cet établissement.
Suite à la mise en service d'une soufflerie permettant à l'équipement d'être chauffé pendant les séances d'EPS des collégiens, une participation financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime a été demandée et peut être rectifiée en conséquence.
Par courrier du 15 août 2021, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime informe la commune de Montguyon que la commission permanente lors de la séance du 23 juillet 2021 a décidé de réévaluer la participation financière attribuée depuis des années à la commune et nous informe qu'au titre de l'année 2021, le Conseil Départemental nous attribue une participation financière de 9 000,00 euros pour l'utilisation de l'équipement sportif couvert chauffé par les élèves du collège « de la Tour ».
A cet effet, le Conseil Départemental a établi une nouvelle convention précisant le nouveau montant de la participation financière d'un montant de 9 000,00 euros validé lors de la commission du 23 juillet 2021.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE VALIDER** la nouvelle convention établie entre la commune et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime relative à l'utilisation par les élèves « de la Tour » d'un équipement sportif couvert chauffé mis à disposition par la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention relative à l'attribution de la participation financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 9 000,00 euros au titre de l'année 2021
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

MAIRIE DE MONTGUYON 17270 Charente-Maritime